

DANS L'ACTUALITE du 12 au 15 juin 2015

Textes officiels

JORF n° 0136 du 14 juin 2015

Le Parlement est convoqué en session extraordinaire le mercredi 1er juillet 2015

[Décret du 12 juin 2015 portant convocation du Parlement en session extraordinaire](#)

Contenu et modalités d'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers

[Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés](#)

Déclarations de cessation d'activité agricole ; procédures d'agrément des sociétés coopératives agricoles ; mesures de clarification et de simplification

[Décret n° 2015-665 du 10 juin 2015 portant diverses dispositions d'application de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et diverses mesures de clarification et de simplification](#)

JORF n° 0134 du 12 juin 2015

Règles d'organisation et de fonctionnement de la commission du contentieux du stationnement payant ; procédure d'examen des recours suivie devant cette juridiction

[Décret n° 2015-646 du 10 juin 2015 relatif à la commission du contentieux du stationnement payant](#)

Modalités de mise en œuvre du dispositif d'encadrement des loyers

[Décret n° 2015-650 du 10 juin 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre du dispositif d'encadrement du niveau de certains loyers et modifiant l'annexe à l'article R.* 366-5 du code de la construction et de l'habitation](#)

Projet de loi

Projet de loi pour la croissance et l'activité : l'Assemblée débat en nouvelle lecture

Mardi 16 juin à 21h30, l'Assemblée commence l'examen en nouvelle lecture du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

[Annexe 0 - Texte de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques \(mis en ligne le 12 juin 2015 à 19 heures\)](#)

Vu par ailleurs

Contrat public

La valeur technique peut-elle être analysée au moyen d'un test ?

[Le rapporteur public, Bertrand Dacosta, a demandé au Conseil d'Etat de valider le choix fait par l'AP-HP d'analyser la valeur technique d'une offre sur la base d'un test. Cette méthode ne peut pas, selon lui, être assimilée à un commencement d'exécution.](#)

Source : achatpublic.info du 15/06/2015

PME, achats innovants : l'Ugap donne son point de vue aux sénateurs

[Dans le cadre de la mission d'information commune sur la commande publique mise en place par le Sénat au mois de mai, Alain Borowski, le président de l'Ugap \(Union des groupements d'achat public\), et Sébastien Taupiac, directeur chargé de l'innovation, étaient entendus le 4 juin par les sénateurs.](#)

Source : localtis.info du 15/06/2015

Précisions sur le champ d'application de l'article 34 de la LPFP 2014-2019

[L'article 34 de la loi n°2014-1653 du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014-2019 interdit à certains organismes de recourir à des formules contractuelles à financement privé pour la réalisation, la modification ou la rénovation d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels répondant à leurs besoins. La DAJ précise le champ d'application, organique et matériel, de cette interdiction.](#)

Source : DAJ du 12/06/2015

La Lettre de la DAJ n° 189 est parue

[Consulter La Lettre de la DAJ n° 189](#)

Source : DAJ du 11/06/2015

Urbanisme

Libération du foncier public : l'AP-HP vend l'hôpital Saint-Vincent de Paul à la Ville de Paris

[Le Conseil de surveillance de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris a donné jeudi 11 juin un avis favorable au déclassement anticipé et à la vente à la Ville de Paris de l'ancien hôpital Saint-Vincent de Paul, situé dans le 14ème arrondissement de Paris.](#)

Source : le Moniteur du 12/06/2015

Le projet de Grand parc Garonne à Toulouse entre en phase opérationnelle

[La première phase du vaste chantier de valorisation de la Garonne sur 32 km, baptisé Grand Parc Garonne, démarre cette année et se poursuivra jusqu'en 2020. La priorité est donnée au patrimoine historique et naturel. Toulouse métropole prévoit un budget de 28 millions d'euros.](#)

Source : le Moniteur du 11/06/2015

Le tribunal administratif annule des permis de construire de Paris VII

[Le tribunal administratif de Paris a annulé mardi 9 juin les nouveaux permis de construire et les autorisations d'ouverture de deux bâtiments de l'Université Paris-VII \(Diderot\) construits par une société du groupe Vinci, estimant que les règles de sécurité n'avaient pas été respectées. Ces annulations prendront effet le mardi 15 septembre 2015.](#)

Source : le Moniteur du 11/06/2015

Transport

Immobilisme du rail : les opérateurs attendent un signal de réveil de la part de l'Etat

[A l'approche du rendez-vous du 3 juillet fixé par le gouvernement pour dévoiler sa feuille de route sur l'avenir des trains Intercités, les opérateurs, nouveaux entrants et industriels ferroviaires réunis au sein de l'Association française du rail \(Afra\), alertent sur l'immobilisme ambiant et la tendance aux mesurette. Dans la foulée du rapport Duron, ils réclament un signal clair, du pragmatisme. Et un premier pas vers l'ouverture à la concurrence.](#)

Source : localtis.info du 15/06/2015

Décentralisation du stationnement : un décret précise le fonctionnement de la commission du contentieux

[Un décret du 10 juin 2015 fixe les règles d'organisation et de fonctionnement de la "commission du contentieux du stationnement payant".](#)

Source : localtis.info du 15/06/2015

Métropolisation : quel impact auront les futurs Sraddet sur les transports ?

[Pour remplacer plusieurs schémas existants, notamment en matière de climat-énergie, de déchets mais aussi de transports, le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République \(Notr\), que le Sénat vient d'adopter en seconde lecture, suggère un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire \(Sraddet\). Mais à peine créé, il fait déjà débat. Ce futur socle a ainsi concentré les attentions lors d'une table ronde de TDIE organisée le 10 juin.](#)

Source : localtis.info du 12/06/2015

Vu dans les revues

AJDA n° 20/2015 du 15 juin 2015 p.1164, *On ne badine pas avec le principe de participation du public*, par Jean-Claude Hélin

BJCP n° 100 – mai-juin 2015 p.189, *Une autorisation unilatérale d'exploitation d'un équipement peut-elle constituer un critère de sélection des offres ? L'obligation d'information des candidats évincés s'étend-elle aux notes attribuées au titre des sous-critères ?*, conclusions Bertrand Dacosta

BJCP n° 100 – mai-juin 2015 p.201, *Peut-on déduire l'impôt sur les sociétés de l'indemnité due à un candidat irrégulièrement évincé ?*, conclusions Gilles Pellissier

BJDU n° 3/15 – mai-juin 2015 p.155, *Les effets du décret n° 2015-165 du 12 mars 2015 sur les dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale ou de permis de construire*, par Amélie Guenneguez

BJDU n° 3/15 – mai-juin 2015 p.163, *Comment déterminer la constructibilité en ZAC ?*, conclusions Maud Vialettes

BJDU n° 3/15 – mai-juin 2015 p.172, *Le reliquat d'un lotissement doit-il faire l'objet d'une autorisation de lotir ?*, conclusions Xavier de Lesquen

BJDU n° 3/15 – mai-juin 2015 p.187, *Dans quel cas y a-t-il lieu de joindre une étude d'impact à un dossier de demande de permis de construire ?*, conclusions Xavier de Lesquen

BJDU n° 3/15 – mai-juin 2015 p.207, *Est-il possible d'obtenir l'annulation d'une prescription imposée par l'administration au demandeur lors de la délivrance d'une autorisation d'urbanisme ?*, conclusions Alexandre Lallet

Presse

Loi Macron : recours possible au 49-3, un millier d'amendements déposés

[Les députés, qui devraient examiner en seconde lecture le texte de la loi Macron, si le gouvernement ne passe pas en force avec l'article 49-3, ont déposé pas moins d'un millier d'amendements au texte.](#)

Source : le Parisien du 15/06/2015

Loi Macron : dernière ligne droite avant le 49-3

Sauf coup de théâtre, le 49-3 sera de nouveau utilisé par le gouvernement pour adopter la loi Macron à l'Assemblée. La volonté d'aller vite est plus forte que tout.

Source : les Echos du 15/06/2015